



Séance du Conseil communal du jeudi 15 juin 2023

Salle communale de Duillier

M. le Président, Olivier Chambaz, ouvre la sixième séance de la législature à 19h35. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à la Municipalité, à Mme L. Bodenmann, Secrétaire municipale, ainsi qu'à quelques citoyens dans le public et à Mme L. Lose, du Quotidien de La Côte. Il excuse M. Ch. Challande, Municipal, qui ne pouvait être présent ce soir.

1. Présences

A l'appel, 34 membres sont présents et 7 sont excusés : Mme C. Trolliet et ainsi que MM. F. Alessandrini, F. Coquoz, Y. Hauser, S. Maillard et R. Rüesch. MM. Ch. Chambordon et J.-D. Macherel sont absents. M. R. Schenker arrive à 20h05.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour. Personne ne se manifestant,

l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation de Mme Marianne Mugnier

M. le Président demande à Mme M. Mugnier de se présenter devant le Bureau afin de prêter serment. Après lecture de ce dernier et la promesse de Mme M. Mugnier, cette dernière retourne à sa place sous les applaudissements de l'Assemblée.

4. Adoption du Procès-verbal de la séance du 14 mars 2023

M. le Président demande s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 est adopté à la majorité avec 5 abstentions

5. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président informe sur :

Les décès dans la commune

Il y a malheureusement deux décès à déplorer. Il s'agit de M. Gerhard Gampfer né le 23 juin 1937, de nationalité allemande, arrivé dans la Commune le 1^{er} octobre 1975 et décédé le 16 avril 2023 et de M. Michele Spinelo, né le 28 février 1944, arrivé à Duillier le 15 décembre 1981, de nationalité suisse et originaire de Duillier, il est décédé le 12 mai 2023. Une minute de silence est respectée en l'honneur de ces deux personnes.

Votations fédérales et cantonales du 18 juin 2023

Il annonce que ces votations auront lieu dimanche prochain et remercie par avance les membres du Bureau pour leur présence.

Démission de MM. B. Lopes et S. Linder

M. le Président fait lecture des deux lettres de démission de MM. B. Lopes et S. Linder qui quittent tous deux la Commune. Il informe qu'avec ses deux démissions et l'assermentation de Mme M. Mugnier, dernière suppléante, le Conseil est actuellement composé de 43 membres au lieu de 45. Il s'agira d'évaluer la situation afin de savoir s'il est nécessaire de convoquer des élections complémentaires.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président cède la parole à M. le Syndic

- M. M. Peytregnet informe sur

La nouvelle péréquation

"Vous avez certainement lu dans la presse les articles en lien avec la nouvelle péréquation qui devrait entrer en vigueur en 2025 et qui devrait rapporter à la Commune, sur la base de 2021, CHF 87'000.-. La partie Réforme policière coûtera beaucoup plus cher dans la mesure où la commune ne fait pas partie d'une police régionale."

- Mme C. Vanat-Gachet informe sur

La sortie des Aînés de la Commune

"La course des aînés a eu lieu la semaine dernière, en présence de 50 participant.e.s, du côté du canton de Berne, à Frutigen, pour visiter un élevage d'esturgeons. Ce fut, comme chaque fois, une très belle journée avec une très bonne ambiance. Les participant.e.s remercient le Conseil communal sans qui cette course ne pourrait pas avoir lieu, d'année en année."

Promotions des écoles

"Le 28 juin prochain auront lieu, pour la seconde fois, les promotions au Château de Duillier, grâce à la mise à disposition des infrastructures du CastellLive qui s'est déroulé dernièrement."

- Mme S. Müller informe sur :

La zone 30km/h

"La municipalité a rencontré la DGMR pour discuter de la mise en place de zones 30km/h dans le village. Pendant la discussion la DGMR nous a informés qu'elle effectuera des mesures et comptages dans Duillier qui permettront de se positionner sur les zones à privilégier, par contre nous ne savons pas quand elles auront lieu."

Le site internet

"Le site a été mis à jour et de nouveaux onglets ont été ajoutés :

Dans la rubrique "Officiel" sous "services auxiliaires" vous trouverez un onglet dédié au CMS, un autre à l'Espace Prévention la Côte et un dernier à l'Université des séniors. Celui-ci propose des conférences et des visites.

Dans la rubrique "Vie Pratique" sous "Enfance et école" nous avons créé un onglet "Conseillère école-famille". Il y a ses coordonnées ainsi qu'une description de sa mission.

Toujours dans la rubrique "Vie Pratique" sous "Jeunes et adolescents" il y a un onglet "activités vacances" : ici vous trouverez le lien pour le répertoire en ligne des camps et des activités pour les périodes des vacances.

Enfin, toujours dans la même rubrique, un nouvel onglet nommé "Offre mobilité canton" : ici il y a une description ainsi que le lien vers une nouvelle offre tarifaire que le canton a mise en place avec Mobilis qui dure du 15 mai au 18 septembre."

- M. C. Bosson informe sur

L'éclairage public

"La Municipalité a pris la décision de laisser l'éclairage public allumé toute la nuit du 1er juin au 1er août inclus pour permettre aux citoyens de rentrer chez eux en toute sécurité pendant cette période estivale où plusieurs manifestations sont à l'honneur, le Castellive, le Giron des Jeunesses, le Paléo et la fête du 1er août.

La 5ème édition du Projet des Perséides aura lieu dans la nuit du 12 au 13 août. A cette occasion, 500 communes sont invitées à éteindre l'éclairage public le temps d'une nuit. On parle de 200 étoiles filantes à l'heure. Idéale pour des vœux ou simplement s'émerveiller.

Cette soirée sera suivie de la 4ème édition de "La nuit est belle" qui aura lieu le 22 septembre."

L'eau de boisson - Eau sous pression

"Vous avez sans doute remarqué les travaux sur la route de Trélex ces dernières semaines. Ceux-ci concernaient la réalisation d'un bouclage d'eau sous pression pour la zone industrielle afin de garantir une alimentation à double sens et une disponibilité plus importante en eau en cas d'incendie. Vous n'avez pas vu de préavis pour ces travaux, c'est normal, cette zone étant alimentée en eau par les SI de Nyon, les coûts ont été entièrement pris en charge par ces derniers."

7. Communications des délégués.es aux Associations Intercommunales

APEC

M. O. Dupuis relate le contenu de cette séance du 11 mai dernier à Burtigny :

- Le préavis N° 10 relatif aux comptes de l'exercice 2022 a été accepté à une large majorité et deux abstentions.

- Les nominations usuelles ont été effectuées sans problème. Pour le Président, le Vice-président et les scrutateurs, il n'y a pas eu de changement. Deux membres ont été élus à la Commission de Gestion.

- Concernant la future STEP, le Plan d'Affectation (PA) a été validé et mis à l'enquête par la Municipalité de Gland. Une séance de conciliation a été organisée avec les opposants. Suite à cette rencontre, la Commune de Luins a retiré son opposition, mais il reste encore quelques opposants privés. Les procédures d'appel d'offres pour les mandataires des futurs travaux, de l'étude des micropolluants et de l'avant-projet de la STEP ont été finalisées.

Conseil d'établissement de l'AISE

Mme H. Surber informe l'assemblée qu'il existe un Conseil d'Établissement au sein de l'AISE qui regroupe pour $\frac{1}{4}$ les Autorités communales, pour $\frac{1}{4}$ les Associations, pour un autre $\frac{1}{4}$ la Direction avec la Directrice et des enseignant.e.s et le dernier $\frac{1}{4}$ les représentant.e.s des parents d'élèves. Elle fait partie de ce dernier groupe. Une fois par année, une réunion avec les parents d'élèves est organisée et elle aimerait remercier la Municipalité d'avoir mis à disposition le foyer de la Salle communale. Seule une vingtaine de personnes était présente, dont une petite dizaine de Duillier. Trois points touchant les sites scolaires ont été relevés, dont un concernant la disparition de la structure de prise en charge des enfants dans le cadre des vacances scolaires.

Des parents de toutes les communes étaient présents, sauf St-George, et uniquement ceux de Duillier ont soulevé la problématique de la sécurité sur le chemin de l'école, mais le rôle des patrouilleurs a été relevé.

Mme C. Vanat-Gachet précise que la structure précitée a été organisée par l'équipe du Petit Casse-Croûte de manière totalement indépendante de la Commune, mais avec une mise à disposition des locaux par celle-ci. Si cette initiative a très bien fonctionné les premières années, il n'y a plus eu suffisamment d'enfants et donc assez de rentabilité. Les responsables ont donc dû, à regret, renoncer à proposer cette prestation. Elle profite de revenir sur le thème des patrouilleurs en précisant qu'un courrier a été envoyé à tous les parents d'élèves de Duillier, que des communications ont été faites dans les journaux et qu'elle en a parlé à gauche et à droite. Malheureusement aucun nouveau patrouilleur ne s'est annoncé, ce qu'elle trouve regrettable, surtout que de la relève doit absolument être trouvée.

M. C. Volery aimerait juste informer qu'il a trouvé une solution de prise en charge durant l'été pour ses enfants à Trélex.

8. Préavis N° 02-2023 "Gestion et comptes 2022"

M. le Président demande à Mme J. Lehmann de lire les conclusions du rapport de la commission.

Mme J. Lehmann fait lecture du rapport et propose d'accepter le préavis 02-2023 et de donner décharge à la Municipalité et à la CoGesFin pour la gestion et les comptes de l'année 2022.

M. le Président ouvre la discussion.

M. C. Uldry aimerait savoir depuis combien d'années la Commune se trouve dans les chiffres noirs, à l'instar du Canton de Vaud par exemple. De plus, il aimerait savoir ce qu'il en est de l'emprunt effectué auprès de l'AVS, qui est arrivé à échéance.

M. le Syndic avoue qu'il ne peut pas donner de statistiques concernant le nombre d'années où les chiffres ont été positifs ou négatifs. Il rappelle qu'il y a une année ou deux, à la question "Est-ce qu'une commune doit faire du bénéfice", il avait répondu qu'une commune doit investir et pour ceci il y a deux moyens : on peut emprunter ou alors elle a du cash-flow excédentaire, ce qui limite le besoin d'emprunter. Concernant le prêt contracté auprès de l'AVS, ce dernier a été remboursé. Un nouvel emprunt de 1,2 million a été contracté auprès de la SUVA au taux, plus élevé au vu de la conjoncture, de 2,38 % jusqu'en 2038.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote.

Le préavis N° 02-2023 est adopté à l'unanimité

9. Préavis N° 03-2023 "Plan d'Affectation Communal (PACom)"

M. le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la commission d'Urbanisme.

Mme S. Guidi fait lecture du rapport de la commission qui propose d'adopter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. A. Uldry aimerait effectuer une remarque concernant le fait qu'un nouveau règlement est proposé, mais qu'il aurait été plus aisé de pouvoir comparer dans un seul document, l'ancienne et la nouvelle mouture. Il aimerait venir sur le point 4.7 concernant le nombre d'étages. Il constate qu'il y a une limitation à trois niveaux et que cela sous-entend que la construction d'immeubles, comme il en existe actuellement, ne sera plus possible.

M. E. Blein informe que le nombre d'étages est défini en fonction des zones concernées et que c'est ce critère qu'il faut prendre en compte.

M. le Président précise que la Commission d'Urbanisme avait en main un document de travail permettant la comparaison des deux versions, mais qu'il n'a pas été transmis à tous les membres du Conseil.

M. P. Berger donne quelques précisions quant aux différentes zones qui ont des critères différents et effectivement des variations en termes de possibilités de nombre d'étages.

Mme C. Chagneau Vigneron a une question de compréhension concernant les différentes limites de construction, tracées en rouge pour certaines et en violet pour d'autres et aimerait des explications à ce sujet.

M. P. Berger donne les précisions concernant les nouvelles limites de construction. En violet sur les plans figurent celles qui sont abrogées et celles en rouge sont les anciennes qui restent ou les nouvelles limites.

M. le Syndic confirme qu'il ne sera pas possible de construire plus près du domaine public, mais bien au contraire que le Canton demande plutôt de se retirer le cas échéant.

Mme P. Maye revient sur l'article 4.7 du nombre d'étages dans le nouveau règlement est exactement le même que dans l'ancien concernant la zone village qui devient zone centrale.

M. I. Seiler revient sur les limites tracées en rouge qui donnerait du champ pour la mobilité douce, s'il a bien compris les termes de M. le Syndic. Il aimerait savoir si cela permettrait d'élargir la route.

M. le Syndic pense qu'il s'est mal exprimé et que ce n'est pas pour agrandir l'espace pour les voitures, mais plutôt pour avoir de la réserve pour de la mobilité douce, notamment dans l'idée qu'avec la création d'une possible zone 30km/h, il s'agira de créer, éventuellement, des trottoirs là où il n'en n'existe pas.

Mme N. Schrag rebondit sur le sujet des trottoirs et s'imagine que pour créer ces derniers, il faut des passages piétons.

Mme C. Vanat-Gachet rappelle que les trottoirs n'ont pas de relation directe avec les passages piétons. Dans le cas d'une zone 30km/h, sachant qu'il y aura des piétons, il s'agira de créer des zones d'évitement ou de placer du matériel urbain afin de freiner les voitures. Pour la création d'un passage piéton, il faut qu'il y ait effectivement deux trottoirs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Le préavis N° 03-2023 est adopté à une large majorité avec 3 abstentions

10. Élections réglementaires

M. le Président rappelle que des élections réglementaires doivent avoir lieu avant le 1^{er} juillet de chaque année. Il cède sa place à M. O. Dupuis, 2^{ème} Vice-Président qui prend sa place pour l'élection de la/du Président.e.

1. Élection de la/du Président.e

M. Olivier Chambaz se représente. Il est élu tacitement et par acclamations.

2. Élection de la/du 1^{er} Vice-président.e

M. Christian Chambordon, absent, est d'accord de poursuivre son mandat. Il est élu tacitement et par acclamations.

3. Élection de la/du 2^{ème} Vice-président.e

M. Olivier Dupuis est d'accord de poursuivre son mandat. Il est élu tacitement et par acclamations.

4. Élection de deux scrutateurs.trices

Se présentent Mmes Mary-Claude Santschy et Maja Stüssi, élues tacitement et par acclamations.

5. Élection de deux scrutateurs.trices suppléants.es

Se présentent Mme Aline de Giorgi et M. R. Schenker, en remplacement de M. J. Scheibling. Ils sont élus tacitement et par acclamations.

6. Élection d'un membre suppléant à la commission de Gestion et des Finances (CoGesFin)

M. le Président rappelle que le Président actuel, M. R. Schenker est réputé sortant selon le Règlement du Conseil communal et que le membre suppléant entre à la CoGesFin. Il faut donc élire un nouveau membre suppléant.

M. A. Uldry est élu tacitement et par acclamations comme membre suppléant. Mme J. Lehmann sera présidente de cette commission durant une année.

11. Élection d'un membre à la commission d'urbanisme

M. le Président informe que suite à la démission de M. S. Linder, il y a un siège à repourvoir.

M. C. Volery est élu tacitement et par acclamations.

12. Élection d'un membre à la commission de Sécurité

M. le Président annonce que M. P.-A. Jossieron ayant démissionné, un siège est vacant.

Mme N. Schrag est élue tacitement et par acclamations.

13. Divers et propositions individuelles

M. J. Marsens rappelle le besoin de bénévoles pour le Giron des Jeunesses qui aura lieu dans dix jours. Par ailleurs, il reste des places pour le banquet du dimanche.

Mme P. Maye aimerait savoir si le secteur vélos pourrait être amélioré sur le pont de l'autoroute de la Route de Genolier sachant que cette situation est inconfortable, tant pour les automobilistes que pour les cyclistes.

M. le Syndic est conscient que cet endroit pose soucis, mais il rappelle que ce tronçon est une route cantonale et que c'est son service des routes qui a instauré cette configuration. Cette restriction en largeur et en circulation alternée restera jusqu'à la réfection de ce pont qui est en mauvais état et qui ne supporte plus de grosses charges.

Mme P. Maye comprend bien ce souci, mais elle se demande s'il ne serait pas possible d'intercéder auprès du Canton .

M. le Syndic confirme qu'il n'y a rien à faire et qu'on ne sait pas combien de temps cette situation va durer.

M. D. Grenno a entendu que le pôle 5-6P des écoles serait supprimé l'année prochaine.

Mme C. Vanat Gachet pensait bien que cette question viendrait durant cette séance. Avec la construction des nouvelles classes à Coinsins, il était effectivement prévu que le pôle 5-6P se retrouve à Vich, celui des 7-8P à Coinsins et celui des 1-4P à Duillier. Il faut également savoir que dans les différentes discussions au sein de l'AISE, il était exclu, notamment pour des questions financières, que les trois classes provisoires de Duillier restent vides. Au final, pour l'année scolaire à venir, les 5-6P resteront à Duillier, après un long bras de fer entre la Direction et le Comité de l'AISE.

Mme C. Chagneau Vigneron aimerait savoir où en sont les travaux de construction de la nouvelle école.

Mme C. Vanat Gachet répond que les dernières oppositions sont en cours de traitement et ainsi les travaux pourront aller de l'avant. Comme cette construction est liée à la rénovation de la Ferme Francelet où il s'agit également de lever des oppositions, il n'y a aucun calendrier pour le moment.

M. O. Dupuis voudrait savoir si le parking extérieur de l'Auberge est communal avec une servitude pour l'accès à l'école.

Mme C. Vanat Gachet informe que les places de stationnement extérieures sont propriété de l'Auberge et qu'il y a une servitude de passage pour l'école et la propriété adjacente.

M. A. Uldry relève les bons résultats de la gestion des déchets. Il se demande si une exonération pour les jeunes aux études ne pourrait pas être envisagée.

M. le Syndic répond que cette question a déjà été traitée à de multiples reprises. Il rappelle qu'à la base la taxe doit être payée par tout le monde à partir de 18 ans et le règlement ne dit pas que c'est aux parents de la payer. Le problème est que, si vous n'avez pas une règle plus ou moins linéaire, vous créez du travail à l'administration. En effet, il s'agirait de réfléchir pour chaque ménage sur les conditions de chaque jeune et de gérer les demandes qui seraient faites par écrit ou au guichet. Au niveau de la politique de la Commune, il est préférable de dire que tout le monde paye sachant que ce compte 450 doit être le plus proche possible de zéro. Si une tranche de la population, les étudiants par exemple, ne paye pas la taxe, la différence se répercutera sur le reste des citoyens. En cas d'excès de produit, un rabais est accordé à tous, ceci étant une décision prise par la Municipalité. En cas de désaccord, il y a la possibilité d'intervenir dans le cadre de la discussion du budget.

M. A. Uldry remercie M. le Syndic pour cette réponse. Il n'est actuellement pas concerné, mais le sera probablement un jour. Il trouve qu'une exonération serait plus équitable, surtout dans des familles qui ont des jeunes à charge.

M. le Syndic complète que la collectivité peut prendre en charge tout ce qu'on veut. Mais il se souvient également que M. A. Uldry avait déposé, il y a quelques années, une motion pour une diminution d'impôts. La collectivité peut prendre en charge tout ce qui concerne les jeunes, les étudiants et l'accueil des enfants, qui coûte cher. Il ne faudra pas se plaindre si une augmentation d'impôt est nécessaire, parce que le ménage public ne tient plus le coup et qu'il ne permet plus de financer les infrastructures dont la Commune a besoin. Il rappelle que le Conseil est libre d'accepter ces charges, mais il s'agira alors d'augmenter les revenus.

M. A. Uldry pense tout de même qu'en payant les frais de l'accueil des enfants, ceci permet aux deux parents de travailler et ce sont donc des impôts supplémentaires qui rentrent. Pour finir, tous ces jeunes que l'on peut soutenir actuellement seront les citoyens et les contribuables de demain. Le Conseil pourra prendre des décisions sur d'éventuelles propositions qui pourraient arriver.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance en souhaitant à toutes et tous un bel été. Il rappelle que la Jeunesse de Duillier nous attend sur le site du prochain Giron des Jeunesses du District de Nyon pour une visite et une verrée.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le mardi 12 septembre 2023.

La séance est levée à 20h55

Au nom du Conseil communal

Le Président



Olivier Chambaz



Le Secrétaire



Andres Zähringer